

**Direction générale  
de l'alimentation**

**Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux**

**Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants**



Dossier suivi par :

Réf : 2150200AMNS15003

**BASF FRANCE SAS  
Levallois  
C/o BASF France SAS  
Division Agro  
21, chemin de la Sauvegarde  
69134 ECULLY CEDEX  
FRANCE**

Paris, le

**Objet : Lettre de décision**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation contenant au moins une nouvelle substance active, concernant le produit :

**N° Intransit : 2150200 - RAK 2 NEW**

**AMM n° 2150105**

**(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)**

Je vous demande de fournir à l'ANSES dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de la décision, une étude complète de stabilité au stockage pendant 2 ans à température ambiante dans l'emballage commercial.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

---

### **Descriptif de l'Intrant**

N° intrant : 2150200 Nom commercial : RAK 2 NEW

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 2150105

Date prévisionnelle de renouvellement : 2020

Firme détentrice : BASF FRANCE SAS

Type commercial : Produit de référence

Vu l'avis de l'Anses n° 2011-0945 du 27 novembre 2013

### **Conditions d'emploi**

- Pour protéger l'opérateur pendant la phase de pose des diffuseurs, porter :
  - Vêtement de travail couvrant, de type polyester/coton (65 %/35% ou 60%/40%),
  - Gants mixtes avec enduction nitrile sur la paume et tricoté/aéré sur le dessus de la main.

L'autorisation de mise sur le marché provisoire de la préparation RAK 2 NEW est accordée.

### **Teneur garantie en matière active**

---

0,367 G/DIFFUSEUR E7,EZ9-Dodecadienyl Acetate + n-Dodecanyl Acetate

---

### **Classement**

---

Classement Tox.	Xi	IRRITANT
Phr. Risque	R38	IRRITANT POUR LA PEAU

---

### **Liste des usages rattachés**

---

<u>USAGE</u>	<b>12703104 - Vigne*Trt Part.Aer.*Tordeuses de la grappe</b>
<u>Dose d'emploi</u>	500 DIFFUSEURS / HA
<u>Décision</u>	A.M.M. PROVISOIRE

Max. Apport 1

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif